



# Note introductive à destination des professeurs tuteurs pour 2017-2018

Vous avez accepté d'accompagner un « *entrant* » dans le métier, et nous vous en remercions vivement ! La professionnalisation passe par la transmission de gestes ou de connaissances professionnels par ceux qui le vivent à ceux qui découvrent ce monde professionnel.

## 1. Les populations accompagnées par des tuteurs.

Le vocable de « *tuteur* » désigne un pair réputé expert chargé d'accompagner un débutant, réputé moins expert, dans le métier. Mais ces débutants se répartissent en plusieurs populations qu'il faut pouvoir identifier.

Populations	Type de concours	Situation administrative et vis-à-vis de la formation
Lauréats des concours internes (CAER [2 <sup>nd</sup> degré] et 2 <sup>nd</sup> CI [1 <sup>er</sup> degré])	Concours internes (réservés aux suppléants et DA)	En poste à temps complet (minima à mi-temps). 12 journées (soit 72h) de formation sur l'année.
Lauréats des examens et concours réservés (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés)	Examens professionnels et concours réservés aux suppléants selon conditions (voir site : <a href="http://education.gouv.fr">education.gouv.fr</a> )	En poste à temps complet (minima à mi-temps). 12 journées (soit 80h) de formation sur l'année
Lauréats des concours externes PE et PLC 2017 (M2 ou Formation adaptée – 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés)	Concours externes 2014 et suivants dits « <i>renovés</i> »	En poste sur « <i>berceau</i> » soit à mi-temps en établissement + mi-temps en formation.
Lauréats des 3 <sup>èmes</sup> concours 2 <sup>nd</sup> degré	3 <sup>èmes</sup> Concours 2 <sup>nd</sup> degré	En poste sur « <i>berceau</i> » soit à mi-temps en établissement + mi-temps en formation.
Etudiants professeurs M2-MAP	Etudiants ayant validé le M1 et souhaitant re- préparer les concours	En stage 20 journées / année (10 par semestre) dans un établissement
Etudiants – professeurs M1	Etudiants préparant le M1 et donc les concours	En stages de deux fois dix jours en établissement

Ce tableau montre combien le public « *tutoré* » est hétérogène ! Ceci n'est pas sans incidence sur l'accompagnement : un étudiant de M1 n'a pas les mêmes besoins qu'un lauréat du CAER ayant sept années de suppléances avant de réussir le concours...

## 2. Connaître le stagiaire qu'on accompagne.

Aussi, pour le tuteur, la première chose est de bien connaître le stagiaire qu'il accompagne : sa catégorie d'appartenance, son parcours antérieur, s'il a déjà fait classe ou cours... C'est l'idée même d'une évaluation diagnostique : qui est-il et que sait-il faire ? et donc que ne sait-il pas faire ? Quels sont ses besoins ?

### 3. Construire un contrat clair et explicite.

En fonction du diagnostic posé, l'important est de poser le « *contrat d'accompagnement* » en répondant à plusieurs questions : QUOI (objet de l'accompagnement) ? QUAND (organisation temporelle) ? OU (lieu) ? COMMENT (entretien, travail collaboratif, observation de séances, auto-confrontation...) ? QUELLE EVALUATION (à quelle échéance, quels moyens d'évaluation) ?

Ce contrat est dit voire écrit. Il est revu régulièrement en fonction de l'évolution / progression du stagiaire.

A la question QUOI ?, on répond en désignant l'objet de l'accompagnement. Aussi, il est important de prioriser ces objets. A titre indicatif, voici, en termes de priorités, les objets de travail potentiels du tuteur :

- La posture d'enseignant : elle se manifeste dans la gestion du groupe-classe, la présence au groupe et aux individus, l'adresse des prises de parole, la capacité à enrôler son auditoire...
- Les compétences « *cœur de métier* » : ce sont les compétences visant la conception, organisation, animation et évaluation des activités des élèves tout en prenant en compte leur diversité (ce point n'est pas second : on le traite dès la conception des séances) ;
- Des habiletés spécifiques venant préciser les compétences : ce sont là des points qualitatifs qui développent encore les compétences : savoir animer une remontée d'un travail de groupes, savoir fonctionner en différenciation simultanée, intégrer les TUIC dans la pratique de classe, etc.
- Des démarches didactiques spécifiques...
- ...

On constate ainsi que le prioritaire reste la maîtrise et la conduite du groupe-classe. On ne pourra développer et construire des apprentissages que si le cadre de la classe est posé, si les élèves s'y sentent en sécurité.

### 4. Faire trace de l'accompagnement.

Le contrat d'accompagnement se prolonge naturellement par des temps de « *rendu compte* » oraux (entretiens) et/ou écrits (CR). La parole est fugace, l'écrit reste et fait mémoire... il vaut mieux donc écrire même succinctement des constats, des points d'appuis, des objectifs de travail, des échéances... C'est le rôle du carnet ou du journal de bord du tuteur. Des observations plus détaillées peuvent être rédigées à l'occasion d'un suivi de séance. Enfin, des bilans (semestriels – fin déc., -fin mai) rendent compte des progrès, des manques ou difficultés constatées sur la durée. Ces bilans sont communiqués à l'ISFEC.

Le rapport du tuteur, pièce officielle du dossier de validation du stagiaire, sera à renseigner par les tuteurs de lauréats-stagiaires courant mai. Cette pièce leur sera envoyée par l'ISFEC fin avril.

### 5. Accompagner les lauréats-stagiaires : les aider à se passer d'accompagnement...

Le but ultime de l'accompagnement est bien entendu de pouvoir s'en passer. Le tuteur « *dosera* » donc son accompagnement pour que, notamment les lauréats-stagiaires, s'émancipent progressivement et deviennent autonomes. Tout cela dépend du stagiaire, de son passé, des progrès réalisés ou des difficultés rencontrées.

### 6. Situation d'alerte.

Il est important de ne pas laisser un stagiaire dans des difficultés constatées. Si, dans un premier temps, le tuteur ou des collègues lui viennent en aide, des difficultés persistantes doivent conduire le tuteur à alerter (chef d'établissement et ISFEC). Des dispositifs d'accompagnement plus lourds peuvent alors être initiés. Signalée trop tardivement, la situation d'alerte ne pourra déboucher sur des actions positives : un point de non retour peut être atteint. Enfin, en cas de difficultés graves, l'ISFEC doit être prévenu d'urgence. Il avisera alors d'informer le rectorat des faits constatés.

Encore merci de votre implication.

**Les responsables de formation de l'ISFEC de Montpellier.**